

# Utiliser TELEPAC de manière autonome

## Public cible

Agriculteurs, conjoints collaborateurs, salariés, porteurs de projet

## Objectifs

- Savoir accéder à son compte personnel Télépac et en connaître les fonctionnalités - Gérer les îlots et les parcelles - Compléter, vérifier et signer les divers formulaires de demande d'aide - Connaître les informations et les documents à rassembler pour se préparer à la télédéclaration - Connaître les enjeux liés à la nouvelle PAC 2023 et appréhender les conséquences pour sa ferme

## Enjeux

De nombreux agriculteurs se trouvent démunis pour le dépôt de leur dossier sur Télépac. Cette complexité conduit un nombre croissant d'agriculteurs à solliciter l'appui d'organismes agricoles pour les accompagner. A ces difficultés, viennent s'ajouter les nouvelles règles de la PAC 2023-2027. La formation a pour objet de faciliter la compréhension des enjeux de la PAC et d'encourager une utilisation autonome de Télépac par les agriculteurs.

## Pré-requis

Aucun pré-requis nécessaire

## Contenu

- Rappels généraux sur la PAC et les aides
- Point sur les nouveautés de la réforme PAC 2023-2027)
- Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
- Présentation des principales fonctionnalités du logiciel Télépac et des différentes étapes de la saisie
- Travail de chacun sur son dossier en direct sur Télépac

## MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- Support PowerPoint
- Mise en situation
- Salle équipée d'ordinateurs individuels

## Modalité d'enseignement

présentiel

## Dates, lieux et intervenants

**11 avr 2024**

09:00 - 17:00 (7hrs)

Ecole Supérieure La Raque D6113

11400 Lasbordes

Andréa Cassagnes , chargée de mission élevage et Dylan Clair, chargé de mission grandes cultures , en charge des déclarations PAC au Biocivam 11.

## Co-organisateur(s)



## Financier(s)



Inscription par téléphone, mail ou en ligne sur <https://bit.ly/bio-aude>

Nom : ..... Prénom : .....  
Courriel : ..... Téléphone : .....

\*Formation prise en charge à 100% pour les agriculteur-ices, conjoint-es collaborateur-ices, porteur-euses de projet éligible et cotisant-e solidaires sous condition.

Salarié-es et demandeur-euses d'emploi : Prévoir un délai de traitement supplémentaire.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)

**Date limite d'inscription** 04/04/2024

## Tarifs

Prise en charge à 100% pour les stagiaires éligibles VIVEA\*. Non éligible : nous contacter. Frais pédagogiques : 112€.

## Plus de renseignements

Justine Torrecilla  
justine.torrecilla@bio-aude.com  
Biocivam 11, formation Portée par l'Organisme de formation Maison Paysanne de l'Aude  
11300  
Limoux  
Tel. 0468780638  
N° d'organisme de formation : 76110169011

**Taux de satisfaction** : En 2023 : 98%

Repas tiré du sac.



**Modalités d'accès** : En situation de handicap ? N'hésitez pas à contacter la responsable de stage pour préparer votre accueil.

[Conditions générales de formation](#)